[illegible] à une vitesse de 10 mètres. La mise à l'eau a parfaitement réussi.

EXPLOSION

à bord du « Jauréguiberry »

Obsèques des victimes

Toulon, 11 juin. — Les obsèques solennelles de Bonifacio et de Dubois, victimes de l'explosion du *Jauréguiberry*, ont eu lieu ce soir à 7 heures.

Les amiraux Chatainniois et Michel, tous les ingénieurs de Toulon et de la Seyne, le commandant du *Jauréguiberry*, une délégation des conseillers municipaux, suivaient les cercueils.

Les ouvriers du port et de l'arsenal s'étaient rendus aux obsèques.

Une affluence considérable de population était massée sur le passage du cortège.

Au cimetière, un ouvrier a dit au nom de ses camarades, au dernier adieu à Bonifacio et à Dubois, puis M. Tinghiano en chef Berrier, a fait l'éloge de ces deux victimes de leur dévouement à la patrie.

Le conseil municipal a levé ce soir sa séance en signe de deuil.

Les obsèques des autres morts auront lieu demain.

Le lieutenant de vaisseau Tracon, aide-de-camp du ministre de la guerre arrivera demain.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

GRAVE ACCIDENT DE CHEVAL. — **Fontainebleau, 11 juin.** — M. Henri Leclerc, sous-lieutenant d'artillerie, a été victime d'un grave accident de cheval à Fontainebleau.

Le fils du général Leclerc, commandant la division d'occupation en Tunisie.

M. Leclerc a été blessé à la tête et n'a repris connaissance que deux heures après l'accident.

La nuit a été relativement bonne.

Le blessé a auprès de lui sa tante, Mme Audenard d'Alençon, femme du contrôleur général de l'armée et ses deux frères dont l'un est lieutenant de cavalerie à Verdun.

Le général Leclerc, prévenu par dépêche, a dû quitter Tunis pour Fontainebleau à l'heure actuelle.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

L'ATTENTAT anarchiste DE BARCELONE

Les arrestations

Barcelone, 11 juin. — On dit les blessés de l'explosion a succombé.

Les obsèques des deux victimes seront célébrées en grande pompe.

Les arrestations qui ont continué la nuit dernière, s'élèvent déjà à 78. Un Russe, Ivan Ivanoff, journaliste a été arrêté. On a trouvé sur lui une feuille intitulée : « Le Progrès de l'Humanité. »

Cet individu a déclaré qu'il n'était pas anarchiste, mais républicain révolutionnaire. Il a été écroué.

Le capitaine général de la Catalogne a ordonné l'arrestation de tous les anarchistes étrangers résidant dans Barcelone et dans la province.

Cet ordre commence à être mis à exécution.

Madrid, 11 juin. — Le nombre des anarchistes arrêtés ici ne dépasse pas six : un Italien, un Français, un Portugais et trois Catalans.

Il y a actuellement à Madrid 64 anarchistes que la police connaît parfaitement et qui sont consignés sur les registres de police. La plupart d'entre eux sont considérés comme des théoriciens. Une dizaine seulement inspirent quelque défiance et sont très surveillés.

Bien que les anarchistes de Madrid n'aient pas les éléments d'organisation dont disposent ceux de Barcelone, leurs nombre s'est augmenté depuis ces derniers jours.

Le préfet a reçu une lettre anonyme dénonçant plusieurs personnes comme étant anarchistes. Des perquisitions faites chez ces individus ont démontré que ces dénonciations étaient fondées.

De grandes précautions ont été prises à la Chambre afin qu'aucune personne susponnée ne puisse y pénétrer ; la gendarmerie et la police qui en gardent les abords ont été renforcées.

Une panique dans une procession

Rome, 11 juin. — Ce soir à sept heures, au moment où la procession de l'église Saint-Pierre de Rome sortait sous le péristyle, une bannière vint à tomber sur le sol.

Les petites filles qui accompagnaient le cortège prirent peur et se sauvèrent en criant.

A son tour, la foule qui remplissait l'église, croyant à un attentat, fut saisie d'une panique soudaine et se bouscula pour sortir. Plusieurs personnes à moitié étouffées se sont évanouies. D'autres ont été plus ou moins contusionnées.

On a dû interrompre la procession et faire évacuer l'église.

Les affaires du Transvaal

Pretoria, 11 juin. — Les quinze ans de prison pour Phillips, Farrar, Hammond et Rhodes sont transformés en vingt-cing mille livres d'amende. Le bannissement est suspendu à condition qu'ils prendront l'engagement perpétuel de ne pas s'occuper de politique. Ils seront mis en liberté aujourd'hui même.

LA BELGIQUE

Anniversaire de la bataille des Eperons d'or

Une proposition flamingante repoussée au Conseil communal de Gand

Bruxelles, 11 juin. — **Au conseil communal de Gand, un membre flamingant du groupe catholique, M. de Cuelenaer, professeur à l'Université, a proposé d'insérer au programme des fêtes commémorative l'anniversaire de la Bataille des Eperons d'or, afin de commémorer les hauts faits des maîtres flamands.**

Cette proposition a provoqué une vive discussion.

Les socialistes l'ont combattue, estimant que toutes les guerres du passé doivent être effacées des souvenirs du peuple.

Un conseiller libéral. **M. le docteur De Neffe a critiqué de son côté la motion comme ayant un caractère irritant et comme étant de nature à compromettre qui existent en Belgique à l'égard de cette grande et belle nation.**

Enfin, le conseil a repoussé aux voix, a été rejetée par 38 voix contre 9.

Le public qui se pressait dans l'enceinte a applaudi le résultat du vote.

Les élections en Belgique

Bruxelles, 11 juin. — Le programme commun des socialistes et des progressistes de Bruxelles, pour les élections du 20 juin, du 5 juillet prochain, comprend les articles suivants : Suffrage universel sans restriction pour les élections politiques et administratives ; Suppression de la circonscription et remplacement de la preuve permanente par le système de la nation armée, révision des lois scolaires ; Nomination des bourgmestres par les Conseils communaux ; Règlement complet des contrats de travail, fixation d'une durée maximum des heures de travail, choix des inspecteurs du travail laissé aux ouvriers ; Assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents du travail et contre les maladies ; Exécution de tous les travaux publics par l'Etat, les provinces et les communes ; Abolition des impôts indirects, surtout ceux qui affectent les objets de consommation ; Création d'un monopole des liqueurs alcooliques ; Etablissement d'un impôt sur le revenu et augmentation importante des droit de succession.

LES SALONS de 1896

(Sixième article)

Aux Champs-Elysées

Il m'est particulièrement agréable de constater la part considérable que tiennent, aux Champs-Elysées, les artistes de la région du Nord. Si nos compatriotes sont peu nombreux à la Société Nationale des Beaux-Arts, ici ils sont légions, et il faudrait recommencer tout un Salon pour dire d'eux tout ce qu'il faudrait.

Mais il en faut que je dois ranger parmi les maîtres comme l'artegrain, la dynastie des Breton-Demont, Ilepignies, Wallet. Cela allège d'autant mon tâche, agréable à remplir, sans trop de peine, puisque nous sommes en partie.

Beaucoup d'intrain, malgré quelque confusion peut-être dans la *Poésie guerrière* de M. Delacroix. La facture est extrêmement adroite, mais un peu plus de fougue, d'emportement n'eût pas nui dans un pareil sujet. La *Métamorphose* de l'excellent artiste est une aimable toile.

Le talent de Mme Delacroix-Garnier est quasi *viril, quoique il ne manque nullement de la note* attendrie. *Le Lendemain* est une peinture bien [illegible] d'un jeune homme, dans la scène est charmante de cette jeune femme allaitant son bébé, après le dîner, tandis que le mari les regarde d'un œil ravi, la cigarette fumant vaguement entre ses doigts distraits. Le fond de bois est plein d'air, de lumière diffuse.

Les Vierges de Mme Pille sont toujours curieuses d'arrangement. Mais elles relèvent trop de l'anecdote illustrée. Cela manque d'ampleur.

M. Deully est bien à l'aise dans ses scènes. Bien lui en prend, les deux toiles *Après le Bal* et *Proposition délicate* sont d'un joli effet.

Mélodramatique M. Spriet dans sa *Mort de Rhâl*, mais ceibleau est bien composé et d'un pinceau vigoureux. M. Chigot n'a pas été heureux cette année. La grande toile manque d'air ; tous les magnets sont plaques en quelque sorte et peu vivants. Un nouveau venu, M. Choquet, montre de sérieuses qualités dans le *Chercheur enbourbé* et l'*Hilleage d'une Savoisienne*.

Il y a là de la robustesse et un métier déjà sûr.

M. Duyver exelle, on le sait, dans le portrait. Cette année, il nous donne un *Saint-Quentin délivré par sa ange*, qui est une toile estimable. Mais je préfère regarder les scènes de genre, les intérieurs Bannards de MM. Descamps, Caille, Savinel, Lemonnerel, Willaume, Meurisse, Franchomme, Roquet et, en particulier, le *Fait Divers* de M. Desplanques, qui témoigne d'un sens très juste et pittoresque et prouve de vives qualités d'observation.

Bien mieux, l'*Epopée* de M. Saulbert. M. Debras nous donne d'amusantes figures de curés, mais n'est-ce pas un peu conventionnel, un peu factice ce genre dérivé de Vibert ? Un solide portrait, comme celui de M. Michel, me plaît infiniment plus. Les études de vieilles religieuses, de M. Pharaon de Winter sont d'un dessin ferme précis sans sécheresse, mais le coloris uniformément rosé nuit quelque peu à l'effet. Encore que très gracieuses, dans leurs poses variées, les jeunes filles groupées par M. Schommer ne me séduisent qu'à moitié. Ces chairs manquent de transparence. Il y a mieux que cela à dire des deux portraits de Mlle Jenny Fontaine, je préfère celui de la mère de l'artiste, caressé avec tendresse, quoique le second soit expressif et se détache bien sur un fond très simple.

Le tableau de M. Pinchart est indiqué dans une note grise très assourdie, et, cependant, ne manque nullement de relief. Mais il convient de louer surtout, pour son inspiration poétique, M. Henri Duhem dont les toiles sont imprégnées d'un sentiment intense. Auprès de lui, Mme Duhem, dans ses *Vigiles*, fait preuve d'un réel talent. Le pinceau de M. Stévenart est triste, mais attachant, celui de M. Braquaval tout en dehors et très crânc.

Enfin, je glerai avec éloge les envois de MM. Watines, Bonnefoy, Sauvaige, Roussel, Crank, Augustin Lefebvre, Jacquet — un excellent portrait bien étudié et très sincère — Bourgogne, Flace, Canton, Coulurier, Amas, Mme Wable, M. Moulin, et la nature morte de Mme Pauline Dubron, une des meilleures de salon.

A suivre Lionel MOGUEZ.

Nous prions nos correspondants et toutes les personnes qui ont des communications à nous adresser de vouloir bien n'écrire que sur le recto du feuillet.

Toute communication écrite sur le **recto** *et le* **verso** *subit nécessairement un retard, puisque nous sommes obligés de la faire recopier, pour faciliter le travail de composition.*

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Nous avons annoncé que M. Carpentier-Risbourg, sortait ballotté dans les scrutins de la session de lundi 8 juin. Il y a erreur. M. Carpentier était élu tout du corps.

Les pétitions à la Chambre

Le rôle général des pétitions distribuées hier aux députés mentionne une cinquantaine de pétitions principalement à la Chambre de voter la proposition de loi adoptée par le Sénat, ayant pour objet l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc. Une de ces pétitions, signée des femmes financiaux des arrondissements de Lille et de Valenciennes, a été déposée par MM. Loyer et Le Gavrian.

M. Henry Cochin a déposé de son côté, une pétition de la Société d'Agriculture de Dunkerque, demandant qu'il soit accordé des primes à l'exportation des sucres.

Nominations

Conseillers généraux. — M. Bigot a été nommé conseiller à Lille. M. Dubain, qui remplissait les mêmes fonctions à Cambrai en remplacement de M. Taquet, démissionnaire, a été nommé conseiller à Marcq.

— M. Dubois est remplacé par M. Quille, commis de Douvre, et ce dernier par M. Gournay, commis à Armentières.

— M. Pinel, commis à Saint-Aubert (arrondissement de Cambrai), est nommé commis principal à Saint-Jean (Oise).

— M. Legée, receveur à Jeumont, est nommé commis hors classe à Saint-Omer.

— *Est nommé commis à Saint-Amand-les-Eaux*, M. Hulot, qui remplissait les mêmes fonctions à La Germe, en remplacement de M. Le Fouault, nommé commis de sous-direction à Corbeil.

— *Est nommé receveur à Jeumont*, M. Tillier, employé désigné pour remplir les mêmes fonctions au Cateau, où il n'a pas été installé, en remplacement de M. Liégo, nommé commis hors classe à St-Omer.

TREMBLIE

La belle assurance dont Tremblie n'a cessé de donner maintes preuves, depuis l'arrêt de mort prononcé contre lui par la cour d'assises de Saint-Omer, commence à disparaître.

Le bruit que fait, chaque nuit, autour de la prison les nombreux curieux qui s'y donnent rendez-vous, est-il pas, parvenu jusqu'à sa cellule ? C'est probable.

Ce bruit, n'est-il que depuis deux jours l'assassin de Farbos donne des signes non équivoques de préoccupations intérieures.

A toutes les personnes qui peuvent avoir des relations avec le dehors, il demande des renseignements sur son pourvoi en cassation qu'il ne sait pas avoir été rejeté par la cour suprême ; c'est ainsi qu'il pose, à brûle pourpoint à l'aumônier, à ses gardiens et à ses visiteurs, des questions embarrassantes et pendant que ceux-ci lui répondent, il lire sur eux des regards perçants comme pour sonder le fond de leur pensée la terrible vérité qu'il sait qu'on lui cache.

Depuis deux nuits son sommeil est très agité et la nuit dernière, il s'est réveillé vers deux heures, poussant des cris et des bruits extraordinaires qui, malgré l'éloignement de sa cellule, parvenaient jusqu'à lui.

En effet, cette nuit-là, la foule des curieux qui ne voulaient rien perdre du spectacle sanglant que leur fournira l'exécution de Tremblié, était encore plus nombreuse que les jours précédents.

Les commentaires bruyants allaient leur train et, au fur à mesure que la nuit s'écoulait, les cris les plus divers et aussi les plus scandaleux se faisaient entendre.

Aujourd'hui que Tremblié se doute qu'on lui cache la vérité, l'assassin de Farbos est entré dans la période des craintes continuelles, malgré son inébranlable fermeté qui a résisté à tous les assauts d'une longue instruction, aux affres de deux débats en cours d'assises, au cours desquels il a passé de l'espérance la plus grande au désespoir le plus profond, Tremblié conserve au fond du cœur l'espoir que le chef de l'Etat arrêtera la main du bourreau.

C'est ce que lui disent ses gardiens pour le tranquilliser et assurer aux derniers jours qu'il a encore à vivre le calme qui lui est nécessaire.

LES GRÈVES

A LILLE

A la filature Debuchy

Le travail a été repris totalement par les fileurs. Quant aux dévideuses, elles seront remplacées au fur et à mesure, selon que les nécessités l'exigeront.

Au tissage Feron

Sur cent ouvriers environ qu'occupe le tissage A. Feron, rue des Stations, 86, il n'y a plus que les pareurs et quelques ourdisseuses qui travaillent. Jeudi matin, les grévistes se sont rendues à l'usine de la filature Debuchy, mais aucune trouvant n'a eu lieu et les portes sont restées fermées.

Dans l'après-midi les tisseurs se sont réunis à la Maison du Peuple. On croit qu'une délégation sera envoyée demain matin au patron.

Chez M. Mamet

La situation est toujours la même. Les ouvriers sont très calmes et on croit que la reprise totale du travail n'est plus qu'une question de jours.

Chronique Locale

ROUBAIX

Bulletin sanitaire du mois de mai

Pendant le mois de mai dernier si nous avons à enregistrer 349 naissances, comprenant 282 *enfants légitimes et 67 illégitimes, nous avons* aussi à mentionner 214 décès, plus 8 de morts-nés qui proviennent de 6 enfants légitimes et 2 illégitimes.

Il a été célébré 109 mariages et prononcé 2 divorces.

Les 214 décès sont dûs à des causes diverses, mais nous devons nous hâter de dire que le typhus, la variole, la scarlatine, le croup, la paralysie, le choléra asiatique, les affections puerpérales non déterminées, n'ont fait aucune victime.

La fièvre typhoïde, les maladies cholériformes, les syphilitiques, et le suicide, ont chacun à leur actif un décès.

La rougeole, sur 13 victimes, en compte 4 de moins d'un an et 9 de 1 à 5 ans. La coqueluche a cause deux morts d'enfants de moins d'un an.

La phtisie pulmonaire est toujours une des maladies qui fournissent le plus de victimes ; elle en a donné 32 : 2 âgés de 1 à 5 ans ; 1 de 5 à 19 ans ; 13 de 20 à 39 ans, 11 de 40 à 59 ans et 3 de 60 ans et au-dessus.

La méningite a fait 12 victimes ; 3 de 1 à 5 ans ; 1 de 5 à 19 ans ; 1 de 20 à 39 ans.

Les tuberculoses diverses nous donnent cinq morts : 2 de moins de 5 ans et 3 de 20 à 59 ans.

Nous devons compter cinq victimes à l'actif des cancers : 1 de 1 à 5 ans ; 1 de 20 à 39 ans ; 2 de 40 à 59 ans, et 1 de 60 ans.

Sept cas de *méningite simple* ont occasionné la mort : 1 de moins d'un an, 5 de 1 à 5 ans, 1 de 50 à 59 ans.

Six morts sont dûes à la congestion : 2 de 40 à 59 ans, 4 de 60 ans et au-dessus.

Le ramollissement cérébral a fait deux victimes parmi les personnes âgées de plus de 60 ans et les maladies organiques du cœur 7, dont une âgée de 20 à 39 ans et 6 de plus de 60 ans.

La bronchite aiguë a frappé la jeunesse. Sur neuf cas de mort, on compte cinq enfants âgés de moins d'un an, quatre de un à cinq ans.

Vingt-et-une victimes, tel est le bilan de la pneumonie qui en a moissonné quatre de moins d'un an, neuf de un à cinq ans, trois de quarante à cinquante-neuf ans et cinq au-dessus de soixante ans.

La diarrhée a frappé la jeunesse. Ses onze victimes ont toutes moins d'un an. La débilité congénitale nous donne absolument le même nombre et tout à fait dans le même âge.

La sénilité a frappé 9, vieillards âgés de plus de soixante ans et les morts violentes accidentelles ont fait 17 victimes : 2 âgées de 1 à 5 ans, 3 de 20 à 39 ans ; 4 de 40 à 59 ans ; 3 de 60 ans et au-dessus.

Enfin les causes de mort non déterminées, nous donnent un total de 35 victimes : 4 de moins de 1 an ; 4 de 1 à 5 ans ; 2 de 5 à 19 ans ; 7 de 20 à 39 ans ; 13 de 40 à 59 et 8 au-dessus de soixante ans.

Le départ d'un confrère

Nous apprenons que pour des raisons absolument privées, M. Alphonse Orlhand, rédacteur au *Journal de Roubaix*, doit quitter la ville et son emploi, le 15 courant.

Bien que n'ayant pas les mêmes opinions politiques que notre confrère, il nous plaît de constater publiquement et sa parfaite correction et son aménité dans nos rapports.

Journaliste de talent, M. Orhand emporte la sympathie des nombreux amis qu'il avait su se faire et tout particulièrement notre estime.

MARCUS.

Toujours les tuyaux des eaux potables

Hier soir, à 10 h. 1/2, un tuyau a sauté dans la rue Boucqey, vis-à-vis du n° 2. En un rien de temps la rue a été pleine d'eau et les caves inondées.

Nous serons bientôt à cent, alors nous ferons la pluie.

Bouchée de pain

Dimanche sur lien à l'Hippodrome roubaisien le tirage des primes offertes aux souscripteurs de la saison de 1895-96. Il y aura à cette occasion une soirée musicale à laquelle tout Roubaix voudra assister.

Avec le concours de la Cécilia et de la Fanfare Delature, le morceau de résistance.

Nous n'avons plus à faire l'éloge de la Fanfare Delature dont on connaît la valeur artistique. Quant à la « Cécilia » elle chantera les trois chœurs qui lui ont valu au concours de Meaux en division d'excellence. Le prix de faciles à vue, fer prix d'exécution et fer prix en concours d'honneur à l'unanimité avec félicitation du jury. En outre la prix du direction, avec diplôme d'honneur à M. Paul Fournier, habile et sympathique directeur de cette société.

Bien peu de Roubaisiens ont entendu l'exécution de cette compagnie phalange, tous voudront l'applaudir et venir passer agréablement quelques heures de l'après-midi. Les prix des places très minimes font de cette séance une véritable fête de famille ; jugez-y la chance de gagner une belle carnature de vêtements ou tous autres qui prendront leurs places à l'avance au bureau de location chez M. Jubé rue de la Gare, ce qui leur donnera droit à un numéro pour cette tombola.

Il est certain qu'avec de telles attractions, la vaste salle de l'Hippodrome sera comble, car jamais les Roubaisiens n'ont manqué l'occasion de faire le bien en s'amusant.

Quant aux derniers reçus de souscriptions en cours, les retardataires regretteront de n'en plus trouver. A eux de se presser !

A la halle aux poissons

M. Finpecleur des denrées alimentaires a saisi hier matin à la halle aux poissons 350 kil. de marchandises reconnues impropres à la consommation.

— Un procès-verbal a été dressé à la charge d'un marchand, Edouard Agache, 37 ans, demeurant à Croix qui, paraît-il, aurait frappé d'un coup de poing le surveillant Alfred Desfontaines.

Un enfant perdu

La police a trouvé, mercredi soir, vers dix heures, près de la halle, un garçonnet paraissant âgé de 6ans, qui était perdu. L'enfant ne *sait pas le français. Il dit s'appeler Adolphe* et prononce quelquefois le nom « d'Alphonse ».

Il a des cheveux blonds, est vêtu d'un costumet en coton noir et blanc, bas noir, bottines à lacets usées.

Conduit au poste, l'enfant a reçu des agents qui le nourissent, une nouvelle paire de bas et d'autres souliers.

Un suspect

Les agents de sûreté Labbe et Codet passaient mercredi matin rue du Grand Chemin, lorsqu'ils aperçurent un individu observant les maisons environnantes.

Ils allaient le suivre, lorsqu'un second individu survint, fit un signe imperceptible au premier, *puis disparut par la rue de l'Hospice.*

Le premier individu, se voyant suspecté, mais ne put l'arrêter. Quant à l'autre, arrêté et conduit au dépôt de sûreté, il a déclaré se nommer Leon-Michel Vreuvin, être âgé de 16 ans et demeurant à Mouscron.

Une enquête est ouverte.

Jet de pierres

Deux jeunes gens, Georges Fievet, 13 ans, *demeurant 10, rue Poincaré et Jean Dupardin, 12 ans*, 136, rue de Wasquehal, jouaient, hier après-midi, à jeter des pierres à un tramway de Roubaix qui passait au pont des Arts.

Le second les avait surpris, un procès verbal leur a dressé à charge.

Les sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral en date du 3 juin 1896, la société particulière des pêcheurs à la ligne dite « Etoile » établie chez M. Jules Dupouqueux, cabaretier, rue du Collège, 83, est autorisée à se constituer légalement.

Tribunal de simple police

Audience du 11 juin

Président : M. Perrin, juge de paix, assisté de M. Crapet, commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public ; M. Dervin, greffier ; M. Louis Bess, huissier audiencier.

M. Chastelain, passant dans la rue reçoit sur la figure une tête de pipe en terre dont il ne s'aperçoit qu'en cette cultotte. — Il se retourne et aperçoit le gamin coupable. Il ce métail, lui administre une correction paternelle.

Que celui qui n'est pas gai aimé lui jette la première pierre. Le brisement fait date à 9 h. 1/2.

Jules Colier, n'est pas un gaîtant homme, à preuve c'est qu'il a frappé Virginie Vorous, et qui n'avait pas le courage de son bonheur il fait défaut.

C'est un mauvais coup de collier dit le juge qui se rendant aux conclusions du ministère public le quel demande l'application sévère de la loi : condamne Colier à un jour de prison. *Le temps de refléchir, mon.*

Louis Liebard, ignore les lois scolaires ce qui l'a porte à occuper des enfants au-dessous de 13 ans, son pourvu de leur certificat d'études. Coup d'amende pour chaque contravention.

Jacob le fameux Jacob de la dernière audience, celui qui avait donné une gifle à Joseph Jacob et qui quitte pour trois journées de travail. Il s'en tire à bon compte en somme.

Hélotes est une de ces personnes qui ont des quantités d'abélard ; le chevau c'est qu'elle a omis une certaine visite obligatoire. Pour lui enfraîchir la mémoire, mais que la mémoire, M. Petit la condamne à 3 francs. Le prix d'une bonne consultation.

J.-B. Vernier et Louis Desharbieux sont des hommes qui ont fait les enfants se renversant et se brisant des pouceiles.

Vertement sermonnés par M. le juge ils se retirent de la barre avec 3 francs d'amende.

Quand un marchand de charbon est pris sans la bascule réglementaire, alors même qu'il a une remaina, cela lui vaut 1 franc d'amende.

Dodon est un rocher capricieux, il refuse de conduire les enfants. Un franc d'amende à titre de simple avertissement.

Mlle Lemerre Louis se présente à la barre avec un jeune enfant sur le bras et décline le plus sommairement du monde qu'elle est jeune fille. M. l'huissier audiencier a l'air d'en douter fortement et le tribunal sans pitié pour sa candeur la condamne à 1 franc d'amende pour avoir exercé des violences sur Marie Vantème.

Le défilé des ivrognes commence.

— Comment ! s'exclame M. le juge, il y a encore des ivrognes à Roubaix ?

Il faut le croire, car ils arrivent nombreux pour cueillir un franc d'amende. Ceux qui font défaut, voient leur dossier porter à trois francs les récidivistes ont un jour de prison et cinq francs.

Ce n'est pas le cas pour Donnat que les sympathistes qui puissent prendre une honnête cuite. Tout va en rencherissant, on le voit bien.

Basilère Donnat et son fiston *Théodore, l'un tout* jeune, l'autre plus âgé, étant en pugnette, ont cric : Vive Ravachol !

Le ministère public demande l'application sévère de la loi.

Le tribunal, se montrant indulgent pour le jeune Léon, le condamne à 2 et à 3 francs d'amende ; quant à Théodore, qui a plus que l'âge de raison, il encourt une sévère admonestation et une amende à 33 francs.

Boillerd Alphonse est de nouveau conseiller municipal de Croix qu'une double contravention, ivresse et tapage, appelle à la barre. Un franc d'amende, 12 journées de travail et 2 jours de contrainte est son tarif.

Marie Lecouch a reçu des coups de Maria Delaplace. Le tribunal, qui a pour Marie Delaplace Maria pour lui un sentiment qui la douceur siad surtout aux dames.

Sanain Sophie est deux fois inculpée, une première fois elle sou tire indemne de la gifle qu'elle a octroyée au bon de Mme Lecouch. Et la troisième la renvoie également blanche comme la blanche hermine de la correction qu'elle a administrée à sa belle-sœur, mère volage.

Quiry Benoit est un de ces négociants — voir l'affiche Lampe — qui ont leur usine (?) dans une cortine rue Roquelaure. La capitale du royaume de Balthazar.

Comme il a exercé des violences sur Degrette Cornelie, lequel n'était pas, ce qu'on dit, un de ses clients, il se voit condamner à 3 jours de travail.

Le négociant, en humeur bien élevé, quitte la barre en maugréant. Seulement, M. Petit le rappelle et le force d'ajouter d'une façon respectueuse le programme du jugement.

Oh ! ces balcionnés, sont ils que ça mal élevés !

Jean Kim.

Chronique colombophile

Dimanche 14 juin 1896 : Grand Concours de Chantilly, donné par « l'Union fédérale Roubaisienne », au siège de la Société « Le Petit Pigeon Ulin », établie chez M. Armand Bavard, à Tangle des rues Daubenton et des Recollets. Prix d'honneur 100 fr., départ de 5 prix de 10 francs et 10 prix de 5 francs, aux 15 premiers pigeons constatés.

Plus : 1 prix d'honneur Poules facultatives à 0.25 c. et 0.50 c. 1 à 3.5 et 10 francs.

Distance (Londonderry) les seules reconnues quelle 4m. la région.

Les constatateurs devront être déposés le samedi entre 3 et 4 heures, au siège de la société organisatrice.

Inscription et mise en panier le samedi 13 juin, de 3 à 7 heures du soir.

Avis. — La commission informe MM. les amateurs que pour les facilités à jouer à son concours de Bordeaux, il a été décidé, et accepter à celui de Tours, 21 juin, les pigeons dessus à raison de 0 fr. 50 par pigeon de moins pour ceux n'ayant pas encore leur carnet de distance, et de 1 fr. 50 centimes dans les prix, la distance sera établie à raison de 0.50.

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang son guerris en peu de temps par le traitement **Dépuratif Mexicain du Docteur Jackson,** remède spécial à la peau, le plus efficace, le plus [illegible] et moins coûteux que tous les autres. Voir aux étalages de la **pharmacie Converse** et aux journaux du monde entier les guérisons par ce traitement rapide. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

TOURCOING

Les obsèques de M. Louis Gabet

professeur au Lycée de Tourcoing

L'Université, le corps enseignant tout entier, ont fait hier matin des funérailles imposantes à M. Louis Gabet, professeur de troisième classique, au Lycée de Tourcoing, dont nous avons annoncé la fin prématurée.

Cette une intelligence d'élite, un beau caractère, un homme de cœur que ce digne professeur. Il avait contracté le germe de la fièvre typhoïde qui depuis la rentrée d'octobre, avait su se concilier les sympathies de tous ses collègues et de tous ceux qui le connaissent.

La fièvre est venue, s'est faite à 9 h. 1/2. place de l'Hôtel-de-Ville, où habitait le défunt.

L'assistance est nombreuse et au premier rang nous remarquons M. Bayet, recteur, et Gaudier, inspecteur d'académie, en robes, M. Masure-Six, adjoint au maire, délégué à l'instruction publique et membre du Comité de patronage, les professeurs en robe, M. Cochez, aumonier de l'établissement.

(M. Monin, proviseur, appelé dans son pays d'origine par la maladie d'un proche parent, n'a pu recevoir les dernières obsèques.

Quelques professeurs du lycée de Lille.

M. Binet, inspecteur primaire, à la tête de tous les membres de l'enseignement primaire :

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 11

LA MENDIANTE D'AMOUR

par Pierre Decourcelle

PREMIÈRE PARTIE

De temps en temps, elle se levait, préparait la potion que le docteur avait ordonnée et sans bruit, soulevait la tête du jeune homme, elle lui donnait à boire.

Puis elle retombait dans son fauteuil, silencieuse, un peu pâlie, et, pendant toute la nuit, elle fit ainsi, tandis que le bleuet, sortant vers le matin de sa torpeur, commençait à s'agiter, en proie à la fièvre qui survient généralement vers ces heures-là.

Quand, après les premiers jours de souffrances, Bernard de Preuil eut recouvré son intelligence et comprit sa situation, il avait d'abord été un peu déconcerté en approchant de celle qui lui servait de garde-malade.

Mais peu à peu la modestie de celle-ci, sa beauté délicate, les soins assidus et un peu maternels dont elle l'entourait, l'enhardirent. Il sut se montrer tel qu'il était réellement, plein de tact, spirituel, capable de comprendre le beau et de l'apprécier, sous quelque forme qu'il se présentât.

Peste avait été donnée de trouver un homme d'une valeur réelle dans ce jeune mondain qu'elle avait vu d'abord n'être qu'un charmant cavalier et un insouciant sport. Elle avait alors détérioré du dédain de le relever, de l'arracher à sa vie futile, de l'obliger à secouer cet engourdissement où il végétait.

Mais, en vérité, quand elle s'interrogeait, elle en arrivait à se demander si c'était bien ce sentiment qui la retenait pendant des journées entières auprès du lit de Bernard, causant avec lui, lui faisant la lecture, cherchant à le distraire ; qui lui faisait abandonner les travaux commencés, dédaigner ses élèves, oublier ses projets et ses rêves.

Assurément, jusqu'à ce jour, la jeune femme avait maintes fois rencontré sur son chemin des hommes disposés d'être aimés d'elle et à qui elle avait inspiré des passions profondes. Mais elle s'était écartée de l'amour avec une sorte de terreur.

L'art et le travail lui suffisaient. Ses instincts de dépendance et de servitude se révoltaient à la pensée d'être obligée d'abdiquer sa volonté sous l'empire de la passion.

Et puis, elle était sûre que si jamais elle aimait, cet amour prendrait sa vie tout entière et qu'en retour elle exigerait un amour semblable.

La fière fille des Croix-Mesnil savait qu'elle ne supporterait jamais les froideurs d'une tendresse qui mort, les humiliations d'une tiédeur, les torture douloureuse d'un abandon.

Aussi avait-elle fui devant la passion, toujours renfermée dans sa solitude superbe.

Mais aujourd'hui c'était par la pitié, en quelque sorte, malgré l'obstination avec laquelle elle cherchait à se tirer à elle-même l'évidence, que l'amour s'introduisait dans son âme.

Bernard se sentait aimé de la jeune femme ?

A mesure qu'intimité s'était établie plus étroite entre eux, à mesure qu'il découvrait les trésors de tendresse, de naïveté sublime, de délicatesse tortueuse que renfermait l'âme de cette femme, volontairement enfermée dans son isolement farouche aux sollicitations de la foule, sa reconnaissance était devenue insensiblement un sentiment plus vif qu'il appelait, se trompant lui-même, une affection pure et inviolable.

Et pendant qu'il croyait se laisser aimer comme un enfant, il était impossible de prononcer jamais, même dans le secret de son cœur, le mot amour en songeant à Paule.

Sa blessure se fermait.

Depuis deux ou trois jours, il se levait pendant quelques heures de la journée.

Il avait pu constater que Paule qu'il avait fait les premiers pas hors de sa chambre, dans le jardin parfumé, dans le petit bois de sapins attenant au clos du paysan.

Et pendant ce rêve, Plaisaisant avec un sourire les maladresses et les hésitations de sa marche, elle le conduisait doucement jusqu'à un berceau de clématites, où il faisait une longue pause, tandis qu'elle lui lisait quelques pages d'un poète qu'elle aimait, et sur lequel il la questionnait de temps en temps.

Puis, sans qu'aucun incident eût surgi, tous les deux versant, elle le lire, lui d'intermoyen et ils restaient silencieux et un peu pâles.

Alors elle proposait de rentrer, mais sa voix était émue, et ils regagnaient la maison, sans prononcer une parole, plongés dans leurs rêves.

Cependant, ce matin-là même, le docteur avait dit à Bernard qu'il était en bonne voie de guérison, qu'il n'y avait plus guère qu'à laisser faire le temps, et que le bleuet pourait très bien retourner à Paris en prenant toutefois quelques précautions.

Le jeune homme avait décidé de partir le lendemain.

Pourquoi n'avait-il pas informé Paule de sa résolution.

Il n'est, assurément, pas qu'en donner la raison.

Pendant toute la journée, il avait reçu les soins de Paule, sans rien dire.

Le soir seulement, au moment où comme d'habitude elle était venue dans sa chambre voir si « son malade » avait bien tout ce qui lui était nécessaire pour la nuit, il lui fit part de sa détermination.

— Je veux espérer, dit-il d'une voix dont vainement il essayait de dissimuler l'émotion, et avec un sourire douloureux qu'il voulait rendre amical et gai, que vous me permettrez de rester toujours votre ami, un ami bien dévoué et bien reconnaissant.

— Vous partez ?... balbutia-t-elle... Décidément vous partez ?...

— Demain ! murmura-t-il, plus troublé qu'elle.

— Demain ?... répéta-t-elle.

Il leva les yeux et la vit d'une pâleur mortelle, tandis qu'une larme brillait dans son œil noir.

Une émotion étrange étreignit le cœur du jeune homme.

Et prit la main de Paule. Elle tremblait dans sa étreinte...

Alors, dans un trouble éperdu, il bégaya son nom, et attirant le corps souple et jeune tout frémissant dans ses bras, il mit un baiser sur les lèvres qui se tendaient vers les siennes.

IV

AMOUR DE BRUME

Bernard et Paul allèrent cacher leurs amours loin de tous les yeux, dans une solitude profonde, un paradis fermé à tous les bruits du monde.

Ils avaient trouvé, dans le fond du Finistère, sur une plage inconnue, une maison isolée, blanche sur un roc et que les flots caressaient.

Autour d'eux, rien que la mer immense, infinie comme leur amour, brisant sur le rivage ses vagues dont le bruit semblait le bruit de baisers éternels.

L'hiver les chassa. Ils s'enfuirent à Naples, puis passèrent à Venise, où ils restèrent deux mois.

Ils en partirent bientôt, ne s'y trouvant pas assez seuls et se cachèrent pendant tout l'été suivant dans un joli chalet du Tyrol, au milieu des montagnes voisines de Stora et d'où l'on apercevait le lac de Garde.

Leur amour, pendant ces deux années, n'avait pas eu un **nuage** ; pas une fois **ni lui ni elle n'avaient une seconde** pensé que leur bonheur dût venir une fin, que leur vie ne pouvait *pas ainsi toujours durer, en dehors de la vie* commune.

Il leur fallut pourtant bien se résigner à revenir à Paris, près de deux ans après l'avoir quitté.

Paule alla habiter l'hôtel qu'elle avait fait bâtir depuis quelques années avenue de Villiers. Bernard rentra dans sa garçonnière, dans laquelle, d'ailleurs il ne faisait guère qu'apparaître